



www.justice.gouv.fr

DISPOSITIF DES « PORTEURS DE PAROLES »
Ne laisser aucune victime de violences conjugales seule
Porter sa parole = Aider concrètement la victime
en la mettant en relation avec des professionnels spécialisés
RESPECTER SA VOLONTE

Afin d'apporter un soutien et un accompagnement à des femmes (majeures ou mineures) victimes de violences conjugales (vivant en couple en étant mariées, en concubinage, pacées ou séparées du mis en cause), il est apparu nécessaire de pouvoir mieux identifier les victimes en transmettant, avec son accord, quelques informations à des professionnels spécialisés qui vont pouvoir se rapprocher d'elle suivant la modalité de son choix et l'aider.

scanner ou photographier ce verso et envoyer par mail à l'adresse :

pr.tgi-st-brieuc@justice.fr pour le ressort du tribunal de Saint-Brieuc

pr.tgi-st-malo@justice.fr pour le ressort du tribunal de Saint-Malo

mettre en objet du mail « Porteur de parole »

« **Le porteur** » : Nom :

Prénom :

informe qu'il/elle a reçu(e) les dires de :

« **La victime** » : Nom :

Prénom :

Adresse postale :

Mail :

Portable :

Qui me dit être ou avoir été victime de :

violences physiques

violences psychologiques

violences sexuelles

Menaces / Harcèlement

être inquiète pour sa sécurité

être inquiète pour ses enfants (nombre : _____ âges(s) : _____)

De la part de :

« **Le mis en cause** » Nom :

Prénom :

Adresse :

Portable :

Elle est d'accord pour être contactée confidentiellement par un service spécialisé dans l'aide aux victimes et les violences conjugales :

pour en parler, faire le point et recevoir un soutien par une association spécialisée

pour être contactée par un service de police ou de gendarmerie pour prendre un RDV

pour bénéficier des conseils d'un avocat

Elle souhaite être contactée :

Sur son portable par un appel

Éventuellement préciser les jours et horaires :

Sur son portable par un texto

Sur le portable d'une personne de confiance :

Par courrier à son adresse

Par courrier à une autre adresse :